



FAITES PREUVE DE CRÉATIVITÉ ET PARTICIPEZ AU CONCOURS DE MASQUES DE CARNAVAL !



La Ville de Saint-Jean-de-Védas organise un concours de masques de carnaval gratuit, du 8 mars au 11 avril 2021, à destination des enfants de moins de 12 ans habitant la commune.

DÉCOREZ UN MASQUE VIERGE OU BIEN CRÉEZ UN MASQUE DE A À Z SUR LE THÈME DU CARNAVAL !

COMMENT PARTICIPER ?

- Compléter le coupon d'inscription ci-dessous.
- Joindre 5 photos de la réalisation du masque : 1 photo du masque vierge ou 1 photo des matériaux utilisés pour sa réalisation, 2 photos d'étapes de réalisation, 2 photos du masque achevé.
- Envoyer le coupon d'inscription et les 5 photos avant le 11 avril 23h59 à l'adresse mail suivante : festivites@saintjeandevedas.fr (fichier total max. de 10 Mo) ou à déposer en Mairie, 4 rue de la mairie, dans une enveloppe nominative.

LOTS À GAGNER >>

Un jury composé de 7 personnes sélectionnera les gagnants. Des chèques cadeaux d'une valeur de 50€ à 100€ à utiliser à JouéClub de Saint-Jean-de-Védas, seront remis aux gagnants de chaque catégorie.

Retrouvez le règlement complet sur le site de la Ville, rubrique culture/festivités.



COUPON D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE MASQUES DE CARNAVAL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

Tél.:

Mail :

Je soussigné(e) autorise mon enfant.....
à participer au concours de masques de Carnaval dans la catégorie

- de 6 ans

de 6 à 9 ans

de 10 à 12 ans

Fait à :

Le :

Signature
des parents :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise la Ville de Saint Jean-de-Védas à reproduire les images prises de mon enfant et de son masque de carnaval. À cet effet, j'autorise la Ville de Saint-Jean-de-Védas à utiliser, exploiter, diffuser, en tout ou en partie, les visuels transmis dans le cadre du concours de masques de carnaval. Cette autorisation valable 5 ans, comprend le droit de reproduire, de représenter et de communiquer ce matériel au public, notamment par diffusion sur les supports de communication de la Ville notamment son site internet et les réseaux sociaux de la Ville. Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation de la présente autorisation.